

bibliothèque municipale de Lyon

Appel à candidature

Résidence de médiation dans le cadre de l'exposition « Entre rave et réalité : l'émergence des musiques électroniques à Lyon dans les années 1990 » (titre provisoire) d'un-e artiste intervenant-e.

Cette résidence s'inscrit dans un Contrat Territoire Lecture signé en 2021 entre La Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale de Lyon et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et est soutenue par la préfète de région AURA.

1. La Bibliothèque Municipale de Lyon

Capitale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la **Ville de Lyon** (510 000 habitants et habitantes) est caractérisée par sa qualité de vie et son dynamisme exceptionnels. Ville créative et vivante par l'action d'institutions culturelles d'excellence, elle soutient toutes les formes de création artistique et l'organisation de nombreux événements.

Elle favorise la transmission des savoirs et des cultures au plus près de la population. Elle œuvre enfin à préserver et valoriser notre patrimoine dans toutes ses dimensions (archéologique, documentaire...).

La **Bibliothèque Municipale de Lyon (BML)**, 1ère bibliothèque municipale de France, constituée aujourd'hui de 16 bibliothèques, propose près de 3.5 millions de documents et de nombreux services novateurs (Guichet du Savoir, Influx, Numelyo, prêts d'instruments de musique...).

Acteur de la vie culturelle lyonnaise, le réseau des bibliothèques lyonnaises organise de nombreuses rencontres, conférences, expositions et colloques. Elle organise en avril 2025 une exposition « Entre rave et réalité : l'émergence des musiques électroniques à Lyon dans les années 1990 ».

L'exposition se déroulera du 1^{er} avril 2025 au 31 octobre à la bibliothèque de la Part-Dieu, et sera accompagnée d'une programmation culturelle variée s'adressant à un large public.

La programmation est fondée sur des principes de pluralité des propositions, tant dans leurs contenus que dans leurs formats, d'égalité d'accès à tous les publics et d'inclusion et enfin de valorisation de la diversité culturelle des personnes

bibliothèque municipale de Lyon

habitant le territoire. Elle s'enrichit aussi des nombreux partenariats développés avec le tissu culturel lyonnais (musée, salles de concerts, radios, disquaires, Conservatoire à Rayonnement Régional, etc.) et acteurs associatifs.

2. Objet de la résidence

L'artiste en résidence développera un projet de médiation autour de la musique électronique (genres musicaux de l'électro, matériel, procédés de création et mix, etc) à destination d'un large public (enfants, adolescents, adultes), centré autour de la pratique et de la participation.

Ce projet devra être un écho actuel au contenu de l'exposition « Entre rave et réalité : l'émergence des musiques électroniques à Lyon dans les années 1990 », dont voici un descriptif :

« Au début des années 1990, Lyon et ses environs voient fleurir chaque weekend des raves dans des lieux plus ou moins insolites, qui réunissent au début quelques centaines de personnes puis quelques milliers. A l'insouciance des débuts succède un jeu du chat et de la souris pour échapper aux annulations d'événements, aux gardes à vue, aux écoutes téléphoniques, aux arrêts de soirées...

La (quasi-)annulation de la soirée Polaris prévue à la Halle Tony Garnier le 24 février 1996 constituera l'acmé de cette répression qui débouchera à la fois sur une structuration des acteurs de cette scène avec la création de Technopol (association ayant pour objectif de promouvoir les musiques et cultures électroniques) et à une radicalisation de certains au sein de la scène free parties.

Il faudra attendre 1998, le succès commercial et international de la French touch (Daft Punk, Air,...), la 1^{ère} victoire de la musique électro, la 1^{ère} techno parade ou la rave Métropole Techno organisée par M6 à Bercy pour que les musiques électroniques soient reconnues comme un mouvement culturel à part entière.

L'exposition s'attachera aux différents acteurs et esthétiques de cette scène électro : les raves, les clubs, les djs, les disquaires, les médias à travers une multitude de formats (flyers, photos, vidéos, sons, vêtements, matériel, articles de presse, archives officielles, CD/K7/vinyles. »

3. Objectifs de la résidence

- La résidence permettra au plus grand nombre de **découvrir les genres musicaux de l'électro, les différents types de matériel/instruments et la démarche de création dans la musique électronique** dans une logique de découverte, de pratique.

bibliothèque municipale de Lyon

- La résidence permettra de renforcer la dynamique de l'exposition en invitant les publics à s'installer dans un **lien de proximité durable**.
- La résidence artistique permettra d'engager des actions auprès de publics variés du territoire lyonnais :
 - les enfants de 6 ans à 12 ans et leurs familles
 - les publics socio-culturels et socio-éducatifs (associations, centres de loisirs...).
 - les adultes

4. Attentes

- L'artiste est donc invité-e à produire **une note d'intention** qui servira de base de travail collective. Le projet devra néanmoins être obligatoirement conçu en écho au thème de la musique électronique, choisi par l'équipe projet. Il devra également s'appuyer sur la participation des publics et valoriser les processus d'élaboration.
- **Le programme des interventions sera co-construit entre l'artiste en résidence et l'équipe projet** concernant les contenus et formats attendus qui pourront être variés : atelier / rencontre / carte blanche / création collective.
- L'artiste pourra proposer un outil de médiation au sein de l'espace d'exposition permettant par exemple la découverte du mix/sampling et/ou pourra proposer une médiation à partir d'un dispositif existant au sein de l'espace d'exposition.
- Certains partenariats (avec d'autres institutions culturelles par exemple) sur le territoire sont déjà envisagés ou engagés par l'équipe projet, mais d'autres partenariats pourront être explorés en fonction des idées de l'artiste en résidence, afin de **favoriser la transdisciplinarité**.
- Les interventions se feront le plus souvent et prioritairement dans les bibliothèques de la BML, mais pourront éventuellement avoir lieu dans des structures ou lieux partenaires si cela s'avère cohérent et utile au projet.
- Une ou deux bibliothèques pourront être participantes dans le déploiement de la résidence.
- Un **temps de préparation** est à envisager en amont de la résidence

bibliothèque municipale de Lyon

(visioconférence(s) ou réunion(s)) afin d'élaborer ensemble ce programme. Par ailleurs, une rencontre autour du travail et de la démarche de l'artiste devra être organisée avant le début de la résidence, avec les acteurs du réseau participant au projet.

- L'artiste devra proposer un moyen et de la matière artistique pour **valoriser sa présence et ses interventions auprès des publics** sur les réseaux sociaux.
- Un **temps de sortie de résidence** devra être imaginé par l'artiste sous une forme publique et participative.
- L'artiste invité-e participera au bilan de la résidence au travers d'outils communiqués par l'équipe projet.

5. Calendrier de la résidence

- La résidence se déroulera en deux phases : une immersion avec les équipes en amont de l'exposition, et des interventions au cours de la période d'ouverture de l'exposition, du 1^{er} avril au 31 octobre 2025

6. Lieux & temps des interventions de médiation

- L'artiste en résidence sera amené-e à intervenir sur plusieurs lieux du territoire lyonnais (bibliothèques et structures partenaires) pour des temps de concertation et de préparation.
- Les actions de médiation se dérouleront **du mardi au samedi, les mercredis et samedis étant les jours à privilégier** pour toucher le plus de publics.

7. Conditions financières

- Le budget alloué à cette résidence pour la rémunération du ou des artistes sera de 4000 €. Cette enveloppe financière maximum devra inclure le net payé à l'intervenant ou l'intervenante, les charges sociales, la TVA ainsi que les éventuels frais administratifs de la structure porteuse.
- Une enveloppe forfaitaire de 500 € est prévue en sus pour l'ensemble des défraiements, à charge pour le ou la candidate retenu-e de faire tenir tous ses frais de déplacements, hébergements et repas dans cette enveloppe.

bibliothèque municipale de Lyon

- Une enveloppe de 500 € est prévue en sus pour l'achat ou la location de matériel et fournitures éventuelles pour des ateliers et/ou réalisations de l'artiste. L'artiste sera responsable de la recherche et de la mise en œuvre des solutions techniques nécessaires à ses interventions.

8. Cadre juridique

- **Une convention** spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste en résidence sera signée avant le début de la résidence.

9. Pratique

- L'artiste aura au moins deux référents, joignables pendant toute la durée de la résidence pour toutes questions : **Juliette Abric et Cyrille Michaud**, pilotes du projet.
- Pour les déplacements sur le territoire, l'artiste sera accompagné-e par un-e professionnel-le et/ou sera indépendant avec son véhicule ou en transports en commun.

10. Dossier de candidature

- **Eligibilité**
La résidence s'adresse à des artistes (musicien, dj, etc), ayant à leur actif une expérience significative en matière de **médiation, notamment auprès du jeune public.**

Les dossiers proposant uniquement la programmation d'un spectacle pré-existant clé en main, ne seront pas pris en compte.

- **Contenu du dossier**
 - Une présentation de **votre parcours, de votre travail artistique** et le cas échéant, des publications que vous avez déjà effectuées,
 - Une présentation de **votre expérience en matière d'ateliers ou de médiation**, en particulier auprès du jeune public,
 - Une note d'intention présentant **la manière dont vous envisagez de vous**

bibliothèque municipale de Lyon

emparer et de décliner le thème de la musique électronique, et des pistes de réflexion sur les formats et déroulés que vos interventions pourraient prendre. Cela, en tenant compte d'un déploiement auprès de publics variés.

- Un document spécifique présentant une estimation de l'utilisation de l'enveloppe budgétaire (répartition des heures entre la préparation et les interventions devant le public, dépenses matérielles prévisionnelles...) devra être joint à la note d'intention.
- Si la proposition repose sur plusieurs intervenants, l'éventuel partage des responsabilités devra faire l'objet d'une **description précise, permettant de s'assurer du bon déroulement de tous les aspects de la résidence**.
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection.

➤ Formats souhaités des documents : .doc ou .pdf

11. Calendrier de l'appel à projet

- Envoi des dossiers par mail **jusqu'au 15 octobre 2024 minuit** au plus tard,
- Phase d'instruction des dossiers **du 15 au 30 octobre 2024** et auditions des candidat-e-s pré-sélectionnés la semaine **du 4 au 8 novembre**
- Réponse à partir du **15 novembre 2024**
- Phase d'immersion et de travail avec les équipes à **partir de janvier 2025** pour un début des interventions en **avril 2025**.

Contact pour l'envoi du dossier :

jabric@bm-lyon.fr et cmichaud@bm-lyon.fr

Contact pour les questions

jabric@bm-lyon.fr et cmichaud@bm-lyon.fr

Les dossiers de candidature seront étudiés par un jury constitué de professionnels du réseau de la BML. Ce comité pourra prendre contact avec les candidats afin de demander des précisions ou d'organiser une rencontre avant de donner une réponse définitive.

Soutenu par

